



CONSEIL D'ECOLE DU 9 FEVRIER 2021

Ecole élémentaire
Jean-Moulin

circonscription
de Rosny-sous-Bois

éducation
nationale

Affaire suivie par
Gauthier de Bengy
Directeur

Téléphone :
01 48 94 56 56

Courriel :
0930325y@ac-creteil.fr

9 rue Jean Moulin
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Circonscription
de Rosny-sous-Bois
259 bd de la Boissière
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
www.iensrosny.ac-creteil.fr

Présents :

Equipe enseignante :

Mme BOUAMAMA – Mme CRUSSY - M. DE BENGY – Mme DUHAMEL - Mme EVRARD - Mme GRESPAN – M. GUERILLOT – Mme HERNOUNE - Mme JOLY – M. LAAYSEL - Mme LELOUP - Mme LIU - Mme MANUELLE - Mme NEDJAR – Mme PERREAU – Mme RONAYETTE – Mme TREGOUET - Mme WAGET – Mme YAGAPPAN - Mme YIAKOUMETTI – Mme ZAMY –

Représentants des Parents d'élèves (FCPE) :

Mme BOUTEGHMES - Mme CABOT – Mme DUCHEMIN - M. ES-SAHB – M. GARNIEL - Mme GUIZEM - Mme HOPITAL – M. KANTAPAREDDY - Mme LAMARQUE - Mme MEILHAC-MOMBOUYRAN - Mme SULTAN-LARUE - Mme TILOUTA - Mme VERGE-BERNARD

Représentants de la Municipalité :

M. CAVANNA, Conseiller municipal

Début du conseil : 18h30 Secrétaire de séance : Anne-Claire Ronayette

1. Covid-19, protocole sanitaire et mesures mises en place

L'école poursuit les mesures déjà engagées : distribution de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'école, accueil dans les classes le matin et à 13h20, récréations dédoublées et par niveau, lavage des mains ou distribution de gel avant et après chaque récréation...

Toutefois, le 1^{er} février, le protocole sanitaire a été renforcé dans les établissements scolaires. Les principales modifications sont les suivantes :

A. MASQUES : Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 peuvent être portés.

Les derniers masques fournis aux enseignants appartiennent à cette catégorie.

Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai était accordé jusqu'au 8 février 2021.

L'école a hésité à informer les familles de ce changement concernant les masques. D'abord parce que les enseignants ne sont pas spécialistes et ne peuvent reconnaître un masque de catégorie 1 d'un autre masque. Il est bien compliqué de vérifier chaque jour (voire deux fois par jour) si le masque de chaque élève est bien homologué. De plus, ces achats de nouveaux masques représentent un coût financier pour les familles.

Le directeur s'est renseigné pour savoir si la Mairie prévoyait d'acheter des masques de ce type. A ce jour ce n'est pas prévu.



2 / 6

Les masques qui ont été fournis au mois de novembre par l'Education Nationale à destination des élèves lorsqu'ils oublient les leurs, les perdent ou les abîment sont bien de catégorie 1.

Pour le directeur de l'école, le plus important est de veiller à ce que chaque élève porte bien son masque sur le visage. Et les enseignants passent leur temps à demander aux élèves de les mettre sur le visage.

Les parents se demandent si les enfants sont sanctionnés lorsqu'ils ne respectent pas cette directive. Le directeur admet qu'il arrive, dans la cour de récréation, de sanctionner un enfant, après qu'on lui a demandé de nombreuses fois de remettre son masque sur le visage. Ce dernier est alors, par exemple, isolé quelques minutes pour qu'il réfléchisse à l'importance de respecter ce geste barrière même à l'extérieur. Le directeur reconnaît que cela peut paraître excessif. Mais c'est à ce prix que les écoles sont ouvertes et le resteront. Chacun doit faire cet effort : adultes comme élèves.

B. DISTANCIATION PHYSIQUE : La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveaux). Elle est fixée à deux mètres, entre classes dans le premier degré pendant les temps de restauration.

C. AERATION : Une aération de quelques minutes doit désormais également avoir lieu toutes les heures.

D. PERSONNES CONTACTS A RISQUE A L'ECOLE MATERNELLE : L'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical. En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.

E. PERSONNES CONTACTS A RISQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE : Le port du masque étant obligatoire, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe.

F. VARIANT : Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

Le directeur s'est renseigné auprès de la mairie pour s'assurer que chaque classe continuera à être réapprovisionnée en gel hydroalcoolique.

2. Projets de l'école

Conseil des délégués de classe : Le premier conseil des délégués s'est déroulé la semaine dernière. Il s'agissait dans un premier temps de recueillir les doléances des élèves qui sont nombreuses. Le conseil s'est déroulé dans le préau de l'école pour maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Décloisonnement au CP : Des ateliers lecture pour tous les élèves de CP auxquels sont associés le directeur et l'enseignante spécialisée devaient se mettre en place à la rentrée des vacances de Noël. Il s'agissait de regrouper des élèves de CP en fonction de leurs difficultés et de leurs besoins. Certains auraient travaillé le code, d'autres la compréhension fine... Malheureusement le directeur



3 / 6

a renoncé à ce dispositif car l'évolution de l'épidémie n'était pas satisfaisante et les consignes académiques étaient de limiter le brassage entre élèves de classes différentes même s'ils sont du même niveau.

Les enseignants espèrent que ce dispositif pourra être mis en place au printemps.

Echanges de services : Les enseignants continuent leurs échanges de service. Ce sont eux qui changent de classe et non plus les élèves.

Les partenariats avec la médiathèque, le conservatoire, l'école d'arts plastiques et l'Espace Simenon ont repris.

Projets subventionnés : Une subvention de 4465 € pour la réalisation d'une nouvelle fresque a été accordée par la commission municipale. Le coût total du projet est de 6257.50 €. Cette fresque sera réalisée par les élèves de CE1, notamment ceux de Mme Evrard.

En revanche, cette même commission n'a pas validé le projet de classes transplantées des élèves de CM2 car il y a de fortes chances que la situation épidémique ne le rende pas faisable même en juin.

La mairie a proposé aux enseignants de CM2 de déposer une nouvelle demande de subvention pour un projet sans nuitée. Les enseignants ont donc fait une demande de financement pour une initiation au char à voile à Fort Mahon le 20 mai. La Mairie a accordé une subvention de 5314 € pour un coût total de 5814 €. Elle a demandé à l'école une participation de 500 €.

EPS : La piscine est actuellement fermée ainsi que les installations sportives couvertes : dojo, gymnase. En revanche, la pratique des sports en plein air est autorisée. Ainsi, les élèves peuvent pratiquer le tennis, l'athlétisme, le golf notamment avec les intervenants sportifs qui ont dû s'adapter. L'EPS dans la cour est également possible.

3. Rencontres de mi semestre et remise des livrets scolaires

Chaque année, depuis que les livrets sont semestriels, les enseignants organisent des rencontres, fin novembre, avec les familles pour faire un point sur la scolarité de leurs enfants. Il n'était pas possible de les organiser comme les années précédentes lors d'une matinée dédiée.

Toutefois, un bilan du travail des enfants a pu être restitué à chaque famille de différentes façons durant 15 jours environ : visioconférence, écrit, appel téléphonique et même en présentiel lorsque l'enseignant jugeait que cela était nécessaire.

Les livrets ont été communiqués aux familles fin janvier, via la plateforme Educonnect. Des dysfonctionnements sur l'application qui gère l'édition des LSU ont toutefois retardé la restitution de ces livrets dans certaines classes.

4. Numérique/informatique

Avec la disparition de la salle informatique en début d'année, les élèves de l'école ne bénéficient plus d'un apprentissage à l'outil numérique, ce que toute l'équipe déplore. Mme Leloup ne pourra par exemple plus initier tous les élèves de CM2 au codage comme elle le faisait chaque année.



4 / 6

Le service éducation disposant d'un lot de tablettes numériques avait demandé à toutes les écoles qui souhaitaient utiliser ce matériel de proposer leur candidature. Ce que l'école Jean Moulin a effectivement fait. D'autres écoles avaient également candidaté et c'est l'école maternelle Dolet qui a obtenu cette dotation car son projet de tablettes numériques en maternelle a été jugé plus innovant.

Les parents d'élèves regrettent ce choix. Ils pensent que la municipalité aurait dû cette année attribuer les outils informatiques à une école élémentaire car il y un programme à respecter dans le domaine du numérique ce qui n'est pas le cas pour l'école maternelle.

Les parents soulèvent également le problème des familles qui ne disposent pas du matériel informatique à la maison. Pour tous ces élèves ce sera une « année blanche » en ce qui concerne le numérique.

Le directeur rappelle toutefois que les classes disposent d'un écran numérique interactif, même si évidemment cela ne remplace pas l'utilisation individuelle d'un ordinateur.

La Ville projette de lancer un appel à projet numérique s'intégrant dans le cadre du plan de relance national. Les équipes sont amenées à réfléchir sur les outils dont ils souhaiteraient disposer en termes de matériel (tablettes, ordinateurs portables) de périphériques (caméras, micros...) et d'applications. Ce matériel serait disponible en 2021.

M. Cavanna va se renseigner sur cette dotation.

5. Effectif prévisionnel (rentrée 2021)

Mme Pereira et M. de Bengy ont été conviés à une réunion cette semaine pour connaître la stratégie retenue par la Municipalité pour éviter que les effectifs ne croissent indéfiniment. En l'état actuel, 490 élèves sont attendus à la rentrée 2021 soit environ 26 élèves de plus qu'aujourd'hui. Cette hausse nécessiterait une nouvelle ouverture de classe.

La mairie a envisagé une solution pour éviter cette ouverture de classe et maintenir les effectifs en l'état actuel. Cette solution passe par une modification provisoire du secteur scolaire.

Les fédérations de parents d'élèves vont bénéficier de cette présentation jeudi prochain.

Les parents d'élèves demandent si cette modification de carte sera imposée à tous les élèves. M. de Bengy leur répond qu'elle ne concernera que les élèves qui entrent en petite section et au CP et n'ont pas de frères et sœurs dans l'école.

Le directeur espère qu'il ne faudra pas ouvrir une classe dans l'urgence à la rentrée comme cela a été le cas cette année.

6. Périscolaire – Pause méridienne

Depuis les vacances de la Toussaint, les ateliers ont redémarré sur le temps de pause méridienne, ce dont se félicitent les parents. L'organisation est assez semblable à celle qui avait été mise en place les années précédentes à la différence que, dans les ateliers, les élèves sont répartis par niveau pour limiter le brassage entre élèves de niveaux différents. Cela donne l'impression aux élèves qu'il y a moins d'ateliers. Mais en fait la quasi-totalité des activités ont repris à l'identique, à l'exception de l'atelier informatique. Les élèves peuvent donc



5 / 6

choisir entre différentes propositions : jeux collectifs, basket, football, danse, arts plastiques, jeux de société, activités créatives (scoubidous, perles...).

Les directeurs d'école de la ville ont demandé à pouvoir utiliser le réfectoire durant le goûter qui précède l'étude, en fonction des conditions climatiques. En effet, lorsqu'il pleut ou qu'il fait froid, une centaine d'élèves est rassemblée dans le préau de l'école. Le goûter est alors pris au mépris des consignes du protocole sanitaire.

Le service enfance a répondu qu'à ce jour il n'était pas possible d'utiliser les réfectoires de cantine pour des questions de nettoyage. La Mairie propose que la prise de goûter s'organise dans les classes d'étude, sous la responsabilité de chaque intervenant. Le directeur n'est pas certain que faire goûter des élèves de plusieurs classes dans une classe qui n'est pas la leur et qui n'a pas été désinfectée soit une meilleure option que de les rassembler tous dans le préau. Les élèves vont en effet s'asseoir à une place occupée quelques minutes avant par un autre élève, poser leur goûter sur la table et enlever le masque, ce qui est en contradiction avec les préconisations du protocole sanitaire.

Les parents d'élèves souhaiteraient connaître l'état d'avancement de la réflexion municipale sur le temps périscolaire entre 16h30 et 19h. De nombreuses questions restent en suspens. Comment sera géré un atelier artistique ou sportif si un animateur est absent (ce qui arrive déjà fréquemment sur le temps de pause méridienne) ? Comment seront administrées les inscriptions aux ateliers et pour quelle durée ? A quel moment les élèves feront-ils leurs devoirs si au lieu d'aller à l'étude ils participent à un atelier ?

Une enseignante regrette ce changement car jusqu'à présent le système des études surveillées fonctionnait assez bien. L'étude, encadrée par un enseignant (avec des effectifs réduits comme c'est le cas en ce moment) permet d'individualiser l'aide apportée aux élèves durant leurs travaux du soir, de faire lire chaque élève de CP quelques minutes... Les élèves qui ont terminé leur travail peuvent ensuite librement dessiner, discuter, faire un puzzle, jouer...

Le directeur rappelle de plus que, comme ce sont les enseignants qui encadrent les études, ils gèrent les absences éventuelles entre eux. Ce qui ne sera plus le cas si ce sont des animateurs qui viennent de l'extérieur.

7. Fêtes de l'école

Loto et bal de l'école : L'idée d'organiser un loto et un bal est définitivement abandonnée, puisqu'il est évidemment impensable de réunir dans une même salle plusieurs centaines de personnes.

Fête du livre : Cette manifestation était programmée pour le vendredi 9 avril 2021. Sauf une décrue spectaculaire et rapide de l'épidémie, ce qui ne semble pas être le cas au regard des chiffres actuels, il est fort probable qu'elle ne se déroulera pas dans les conditions similaires aux années précédentes. L'école a toutefois contacté les associations qui sont sollicitées chaque année. Une vente des livres, notamment les livres à 1€, sera organisée. D'abord parce que, plus que jamais les livres doivent entrer dans les foyers et cette manifestation est l'occasion pour certaines familles de se procurer des livres variés à des prix très abordables. Ensuite, parce qu'il faut être solidaire avec ces associations qui ont été durement impactées par le confinement et l'annulation de toutes les manifestations de ce type en France l'an dernier. L'école réfléchira à l'organisation de cette vente.



6 / 6

Spectacle / exposition : Le samedi 19 juin 2021, le directeur n'a aucune visibilité sur ce qu'il sera possible de faire à ce moment-là de l'année.

8. Questions diverses

Absence des enseignants : Les enseignants absents ne sont quasiment plus remplacés. Les enseignants qui effectuent les remplacements sont, en effet, actuellement mobilisés sur des écoles dont la situation est plus problématique. Lorsqu'un enseignant est absent, les parents des enfants de la classe sont invités à garder leurs enfants chez eux quand cela est possible. Du travail leur est proposé en distanciel quand cela est possible. Les élèves qui ne peuvent rester chez eux sont répartis dans les autres classes avec du travail à effectuer. Ils ne sont pas systématiquement accueillis dans une classe de même niveau. En effet, par exemple si un enseignant de CE2 est absent il est impossible de répartir ses 28 ou 29 élèves dans les deux autres classes de CE2.

Masques transparents : Le directeur a eu des retours assez négatifs concernant l'utilisation de masques transparents, vendus dans le commerce, qui se retrouvent rapidement couverts de buée. Certains parents qui sont eux-mêmes enseignants assurent toutefois que les masques transparents fournis par l'Education Nationale sont assez performants. Le directeur fera donc une demande auprès du Ministère. Mais il doute que l'Education Nationale dotera tout son personnel de ce type de masques car ils sont réservés aux enseignants spécialisés qui travaillent notamment avec des élèves en situation de handicap auditif.

Pétition FCPE pour la création d'une nouvelle école dans le quartier : Mme Cabot souhaiterait que le lien de cette pétition soit mis sur le site Internet de l'école. M. de Bengy répond que ce n'est pas la vocation du blog.

Le prochain conseil d'école se déroulera le mardi 8 juin 2021.

Clôture du conseil : 20h30

La secrétaire de séance :
Anne-Claire Ronayette

Le directeur :
Gauthier de Bengy